

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	56

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	36

Vote Pour :	56
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d’Affichage

2 DECEMBRE 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)** : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire** : Mesdames et Messieurs, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

**Absents/Absents excusés** : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ, Florence BELOU quittant la séance et ne prenant pas part au point 19, et son pouvoir étant inopérant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°236\_2025

ACTES : 8.5

**OBJET DE LA DELIBERATION** : 19- Appel à projets 2026 du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet « Engagements Quartiers 2030 »

## Exposé des motifs

L'appel à projet 2026 du contrat de ville Gaillac-Graulhet Engagements « Quartiers 2030 », est co-construit avec les partenaires signataires du contrat de ville pour l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il vise à soutenir l'émergence et l'élaboration de projets innovants et cohérents avec les enjeux identifiés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (quartiers « Lentajou-Catalanis » à Gaillac, quartiers « Crins-En Gach - Centre-Ville » à Graulhet).

Les orientations pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Gaillac-Graulhet sont positionnées en annexe de l'appel à projet annuel départemental 2026 de la Politique de la Ville. Cet appel à projet contribue à répondre aux objectifs identifiés et validés par les instances de gouvernance du contrat de ville, pour l'année N+1.

A travers cet appel à projet, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et tous les signataires du contrat de ville font ainsi appel aux opérateurs qui souhaitent œuvrer à la transformation sociale, économique et urbaine de ces quartiers.

Il précise à la fois les priorités pour 2026, les critères de qualité et de sélection, les règles financières, ainsi que les conditions de dépôt des dossiers de demande de subvention.

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la circulaire du 03 avril 2023 du Ministre chargé de la ville et du logement sur la prochaine génération des contrats de ville : Engagements « Quartiers 2030 »,

Vu la circulaire du 15 mai 2023 du Ministre délégué à la ville et au logement relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'instruction du 4 janvier de la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville relative à la gouvernance des contrats Engagements quartiers 2030,

Vu la note du 13 avril 2023 du Directeur général de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.4 compétences en matière de politique de la ville,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°28\_2019 du 18 février 2019 afférente au portage juridique du Programme de Réussite Éducative de Graulhet par la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°35\_2024 du 8 avril 2024 relative au contrat de ville Gaillac-Graulhet 2024-2030,

Considérant les trois défis et les quatre enjeux du nouveau contrat de ville Gaillac Graulhet, pour la période 2024-2030 :

- Défi 1 : La nouvelle gouvernance et le pilotage du CDV : une approche en commun
- Défi 2 : La coopération et la coordination, au cœur de la dynamique du contrat de ville
- Défi 3 : Le lien social générateur de la vitalité de nos quartiers prioritaires
  - Enjeu 1 : L'émancipation et la citoyenneté
  - Enjeu 2 L'accès à l'emploi et à la formation pour tous
  - Enjeu 3 : Des quartiers apaisés et respectueux
  - Enjeu 4 : L'attractivité des quartiers

Considérant la priorisation de ces enjeux pour l'année 2026, proposée par le comité technique « Animation du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet » du 09 octobre 2025 et validé par le comité de pilotage « Animation du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet » du 06 novembre 2025,


Considérant l'avis favorable de la Commission Politique Educative et de la Ville du 27 novembre 2025 sur l'appel à projet 2026 du Contrat de ville Gaillac-Graulhet Engagements « Quartiers 2030 »,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve** l'appel à projet 2026 du Contrat de ville Gaillac-Graulhet Engagements « Quartiers 2030 », visant à orienter les actions des porteurs pour aboutir à une programmation annuelle cohérente avec les enjeux du territoire, selon des critères de qualité et de sélection des projets précisés, tel qu'annexé,
- **autorise** le président à engager les démarches et à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 15 DEC. 2025  
- publication - mise en ligne  
Le 15 DEC. 2025  
et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
Le Secrétaire de séance,  
Paul BOULVRAIS



  
Le Président,  
Paul SALVADOR

